

Direction de la lecture publique départementale

L'ARTOTHEQUE MODE d'EMPLOI

Memento soin œuvres encadrées

Comment prendre soin d'une œuvre ?

Nous vous demandons de bien vouloir respecter quelques règles afin de maintenir le bon état des œuvres pour le fonctionnement de l'artothèque.

Certaines œuvres sont par ailleurs fragiles et nécessitent une manipulation particulière.

1. Le transport

- L'œuvre est fournie emballée par nos soins (**papier bulle ou sac en tissu**) et doit être retournée emballée dans le même conditionnement. Lors de l'emballage, veillez à ne pas fixer de scotch sur l'œuvre.
- Veiller à ce que le système d'accroche au dos n'abîme pas les vitres des autres cadres entreposés.
- **Ne la laissez jamais dans un véhicule.**

2. L'installation

- Lors du transport ou chez vous, éloigner les œuvres de toute source de chaleur, naturelle ou électrique, ainsi que de tout endroit humide où la variation de température peut être brutale.
- Les œuvres ne doivent pas être accrochées dans les cuisines et salles de bains, ni au-dessus d'une cheminée, d'un radiateur, ordinateur ou imprimante.
- Optez pour un emplacement **sans lumière directe** (rayons du soleil ou de la lune, néons...), en **les éloignant le plus possible des fenêtres.**
- **Fixez chaque œuvre à un point solide** (cheville, crochet adapté ou tige de cimaise), des conseils vous seront fournis au moment du prêt afin de choisir la solution la mieux adaptée à vos supports muraux.
- Nettoyez le plexiglas uniquement si nécessaire avec un **chiffon légèrement humide**, de préférence microfibre ou peau de chamois : **n'utilisez jamais de produits pour les vitres ou tout autre produit de nettoyage.**
- Nous vous demandons **de ne pas désencadrer les œuvres encadrées.** En cas de casse, merci de nous contacter immédiatement.
- **Ne collez rien**, ni sur le verre, ni sur l'encadrement. **Ne modifiez pas le système d'accrochage** prévu au dos du cadre.

3. Le retour des œuvres :

- Pensez à rendre toutes les œuvres et à signaler toute perte ou détérioration qui pourront vous être facturées
- Le retrait et le retour des œuvres se fait obligatoirement sur rendez-vous.
- Chaque œuvre sera pointée et vérifiée en présence de l'agent de la DLPD ou bibliothèque dépôt, lors de l'emprunt et de la restitution. + constat d'état
- Aucun retour ne doit être fait par le moyen des navettes de réservation, ni du bibliobus.